



PREFET D'ILLE ET VILAINE

Note de présentation – Participation du public

Projet d'arrêté définissant le programme d'actions volontaire visant à diminuer le risque d'érosion des sols sur certains secteurs du bassin versant de la Seiche

Objet :

Le projet d'arrêté présenté a pour objet de définir le programme d'actions volontaire visant à diminuer le risque d'érosion des sols sur certains secteurs du bassin versant de la Seiche dans le cadre du dispositif des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE).

Contexte :

Les objectifs européens de la Directive Cadre Eau concernant le bassin versant de la Seiche portent à 2027 le délai d'atteinte du bon état des masses d'eau (dérogation maximale). Le Syndicat du bassin versant de la Seiche fait l'objet d'un contrat territorial de bassin versant depuis 2012. Malgré les actions engagées, les résultats du suivi de la qualité de l'eau (nitrates notamment) classent de nombreuses masses d'eau en risque de non atteinte de cet objectif.

Ce projet de texte s'inscrit dans la disposition IC4 du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 qui vise à restaurer la qualité des eaux de surface dans les zones où la vulnérabilité des sols est forte à très forte. Les masses d'eau de la Quincampoix, du Prunelay et de la Planche aux Merles sont identifiées avec un fort risque d'érosion qui est de nature à compromettre la réalisation des objectifs de bon état par une augmentation des pollutions diffuses. Un travail d'identification plus précis des zones d'actions a été réalisé par le syndicat de bassin versant en s'appuyant sur la topographie et les haies bocagères.

Objectifs :

Afin d'accélérer l'atteinte de l'objectif de bon état écologique et chimique des cours d'eau de ces zones le programme d'actions vise à la restauration d'un bocage permettant de réduire les transferts de surface et à l'amélioration des pratiques de fertilisation.

L'objectif de ce programme d'actions est l'engagement de 90 % de la SAU de la zone vulnérable à l'érosion définie à l'annexe 1 du projet d'arrêté préfectoral définissant le programme d'actions volontaire visant à diminuer le risque d'érosion des sols sur certains secteurs du bassin versant de la Seiche. Cet objectif sera évalué à l'échéance de 3 ans à compter de la signature de cet arrêté.

Programme d'actions :

Restauration d'un bocage permettant de réduire les transferts de surface :

L'ensemble des exploitants agricoles concernés par la zone dite érosion s'engagent à :

- faire réaliser un diagnostic parcelles à risque (DPR) par la Chambre Régionale d'Agriculture
- établir à l'issue du diagnostic un plan d'actions limitant le risque d'érosion
- faire réaliser les travaux d'aménagement convenus dans le DPR et mettre en place les changements de pratiques préconisés dans le DPR ;

Amélioration des pratiques de fertilisation :

Lorsqu'au moins une des deux mesures de reliquats post absorption maïs réalisées dans le cadre de l'arrêté est supérieure de 50 % à la valeur médiane des RPA de l'année, l'exploitant agricole s'engage à :

- participer à une formation collective à la gestion de l'azote
- participer à un diagnostic individuel sur la gestion de l'azote

Le Syndicat de bassin versant de la Seiche en lien avec la Chambre Régionale d'Agriculture prend en charge l'animation et la coordination de la maîtrise d'ouvrage associée entre les opérateurs techniques et les

financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat et SBV Seiche) et la coordination avec les services de l'Etat.

Dates et lieux de consultation :

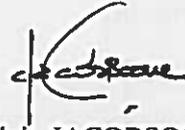
La consultation est ouverte du 11 juin au 1er juillet 2019 sur le portail internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine et pourrez faire valoir vos observations directement à l'adresse mail suivante :

ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr

Vous pouvez également adresser vos observations dans ce même délai à l'adresse suivante :

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau et biodiversité
Pôle Pollutions Diffuses Agricoles
Le Morgat
12 rue Maurice Fabre 35031 RENNES Cedex**

Le Directeur,



Alain JACOBSSOONE